



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



07770-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.262/3

16 novembre 1977

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

Réunion consultative d'institutions d'assistance technique  
et financière bilatérale ou multilatérale  
et de représentants des pays les moins avancés

Vienne (Autriche), 29 novembre- 2 décembre 1977

QUELQUES MESURES EN VUE DE DEVELOPPER LE SECTEUR INDUSTRIEL  
DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES\*

par le  
Secrétariat de l'ONUDI

---

\* L'original anglais du présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Le principal objet de la présente réunion est de déterminer les meilleurs moyens d'obtenir des institutions d'assistance technique et financière bilatérales ou multilatérales des ressources supplémentaires en vue de développer le secteur industriel dans les pays les moins avancés.

Il est évident qu'à cet égard les participants au processus de développement du secteur industriel de ces pays peuvent être groupés en trois grandes catégories. D'abord, les pays les moins avancés eux-mêmes, y compris les secteurs public et privé de leur économie, ensuite l'institution ou les institutions d'assistance technique ou financière bilatérale du pays donateur développé ou du pays en développement plus avancé, et, enfin, l'organisation d'assistance financière et technique multilatérale. Les efforts ainsi déployés ne peuvent réussir que si les parties concernées coordonnent leur action. Par exemple, si le volume des ressources financières ou techniques que l'institution bilatérale ou multilatérale s'efforce d'acheminer vers les pays les moins avancés est nettement supérieur à la capacité de ces pays à absorber ces ressources, le résultat sera décevant et il en sera de même si la "demande" de ressources est plus importante que "l'offre". C'est pourquoi, on s'efforcera d'examiner dans ce bref document quelques-unes des questions et mesures importantes que l'on pourrait envisager de prendre aux fins de maximiser les efforts faits par les parties mentionnées ci-dessus pour atteindre les objectifs souhaités.

#### Rôle des pays les moins avancés

Les pays les moins avancés jouent un rôle important dans toutes les phases du processus de transfert de ressources vers le secteur industriel. Il en est ainsi parce que c'est vers ces pays que convergent les ressources en question. Pour diriger avec succès ces ressources vers certaines régions, secteurs, programmes ou projets dans un pays en développement, un pays en développement parmi les moins avancés ou même un pays développé (qu'il soit capitaliste ou socialiste), il convient de prendre un certain nombre de mesures d'encouragement ou, s'agissant des pays socialistes, de dispositions d'ordre administratif. Ces mesures sont les suivantes :

1. Identification de la région, du secteur, du programme ou du projet vers lesquels il convient de diriger les ressources;

2. Prendre les dispositions nécessaires, qu'il s'agisse de stimulants ou de mesures administratives, en vue de mobiliser les ressources requises pour répondre aux besoins de la région, du secteur, du programme ou du projet en question;
3. Assurer l'appui et donner les instructions nécessaires pour faciliter "l'injection" correcte de ces ressources dans la région, le secteur, le programme ou le projet concerné;
4. Créer un climat propre à encourager un courant continu et régulier des ressources nécessaires.

Si l'on veut que les pays les moins avancés obtiennent les ressources supplémentaires dont ils ont besoin pour développer leurs capacités industrielles, il faudra, préalablement à toute tentative, élaborer un programme ou un projet déterminés, dresser un inventaire complet des ressources disponibles aux niveaux local, régional ou national.

Etant donné que les pays les moins avancés n'ont pas les moyens de recenser ces ressources, des organismes d'aide bilatérale ou multilatérale peuvent être appelés à leur fournir une assistance dans ce domaine.

Ayant rassemblé les informations nécessaires sur le secteur industriel, il est possible de passer à l'étape suivante qui consiste à identifier des programmes et des projets industriels viables.

A l'origine du processus d'investissement, qu'il soit opéré par le secteur public ou par le secteur privé, il y a une réaction spontanée à un besoin économique. Ce processus peut être suscité par la situation dans le domaine des matières premières, par l'existence d'une demande solvable non satisfaite, etc., et peut faire légitimement objet d'une activité organisée de développement industriel. Si l'on juge qu'il est possible de satisfaire le besoin ainsi identifié en créant une unité locale de production, il importe de recueillir les données de base dont on aura besoin pour l'étape suivante, celle de l'évaluation. Qu'on l'appelle "inventaire" ou "collecte de données de base", c'est là une démarche bien connue consistant à rassembler des informations succinctes sur la population, les niveaux de salaires, les services publics (énergie, combustible, eau, canalisations, etc.), les moyens de transport et de communication, les impôts, la législation pertinente, le prix des terrains, l'activité syndicale, les moyens de formation, etc. Les gouvernements des pays les moins avancés qui souhaitent renforcer

leur secteur industriel devraient donc veiller plus particulièrement à perfectionner les moyens dont ils disposent pour identifier les projets et établir des inventaires complets aux niveaux local, régional et national, et se contenter, pour ce qui est des études de faisabilité, à solliciter l'assistance d'entités publiques et privées pour des projets déterminés. En revanche il convient d'établir des études de préfaisabilité de certains projets. A la différence des études de faisabilité complètes, les études de préfaisabilité ne comportent ni analyse des coûts, ni études ou calendriers techniques, ni plans des installations et projections des bénéfices. Toutefois, elles comprennent les éléments suivants :

- a) Une définition complète du projet;
- b) Des précisions sur la fonction qu'il remplira (fabrication, marketing, services, etc.) et l'échelle envisagée;
- c) Toutes les données disponibles sur les débouchés pour l'industrie en question;
- d) Des renseignements sur les institutions ou sociétés techniques ou financières intéressées (notamment les partenaires éventuels des secteurs public ou privé);
- e) Des renseignements sur les concurrents possibles;
- f) Des précisions sur l'intérêt marqué par le gouvernement du pays, la priorité accordée au projet et les aides publiques disponibles, notamment toute mesure d'encouragement que le gouvernement hôte se serait engagé à prendre;
- g) Les sites proposés pour le projet;
- h) Des avis touchant l'infrastructure et la viabilité de chaque site, la disponibilité de main-d'oeuvre, le climat et d'autres facteurs pertinents, notamment, le cas échéant, les résultats des analyses du sol ou des minerais;
- i) Disponibilité des matières premières, le cas échéant.

S'il est préférable à ce stade d'établir des études de préfaisabilité c'est notamment parce que :

- 1. Les investisseurs ou les donateurs insistent pour faire leur propre analyse de la situation,
- 2. L'analyse des coûts est l'élément le plus onéreux de toute enquête car elle doit être faite par des experts. Les dépenses correspondantes ne doivent par conséquent être approuvées que pour les projets qui non seulement paraissent prometteurs mais pour lesquels on a déjà trouvé un investisseur ou un donateur potentiel,

3. Les études de pré faisabilité sont à la portée d'un personnel raisonnablement compétent, tandis que les études de faisabilité complètes doivent être confiées à des experts;
4. Les études de pré faisabilité suffisent pleinement pour organiser une campagne efficace de promotion. Les hommes d'affaires préfèrent généralement de simples fiches dactylographiées aux brochures imprimées luxueusement. Ces dernières semblent être destinées au grand public, tandis que les premières, d'allure plus confidentielle, suscitent davantage d'intérêt chez les investisseurs ou donateurs.

Les pays les moins avancés ont d'autant moins de difficulté à mobiliser dans le pays et à l'étranger les ressources financières nécessaires qu'ils sont mieux équipés pour identifier des projets et des programmes dans le secteur industriel. Il est plus facile d'obtenir la confiance et, partant, la collaboration des institutions d'aide multilatérale et bilatérale quand celles-ci savent qu'il existe des plans, des programmes et des projets industriels bien définis. Il est donc préférable de présenter à ces institutions des requêtes précises de financement que de leur demander des dons à destination non spécifiée ou des prêts "souples".

Pour convaincre des sources privées à contribuer par des apports de ressources financières et techniques à l'expansion du secteur industriel dans les pays les moins avancés, le gouvernement intéressé doit faire en sorte :

1. Qu'un climat favorable aux investissements prédomine dans le pays. Pour instaurer un tel climat, il importe de remplir deux conditions principales :
  - a) Il faut que les autorités gouvernementales approuvent et encouragent sans réserve les transferts de capitaux, de technologie ou de connaissances spécialisées en provenance du pays exportateur. Les ressortissants du pays exportateur veulent être assurés que leur concours est le bienvenu et qu'ils recevront non seulement l'assentiment mais encore l'appui des milieux officiels et les incitations nécessaires;
  - b) Le pays hôte doit accorder facilement des avantages aux investisseurs et faire bon accueil aux capitaux privés. Comme on l'a mentionné plus haut, il faut qu'il existe également une infrastructure adéquate, des débouchés (intérieurs ou à l'exportation), des ressources en main-d'oeuvre, etc.

2. Qu'il existe des institutions capables de représenter les intérêts financiers et sociaux du pays hôte (banques de développement, sociétés de développement industriel, etc.);
3. Qu'il existe des moyens adéquats de réunir les données nécessaires et d'aider les sociétés étrangères et locales à s'adapter à des conditions nouvelles et parfois inhabituelles. Cette assistance consisterait notamment à aider ces sociétés à identifier des partenaires éventuels et à négocier avec eux, à effectuer des démarches auprès de l'Administration et à les conseiller touchant les meilleurs moyens d'obtenir des ressources financières supplémentaires.

Les gouvernements des pays les moins avancés désireux d'attirer des investissements étrangers peuvent en outre demander aux institutions bilatérales et multilatérales de leur fournir l'assistance technique dont ils ont besoin pour mener à bien leurs plans relatifs à la promotion de ces investissements. Nombre de pays en développement qui souhaitent attirer des capitaux étrangers ont créé à cet effet, il y a plus de 10 ans, des services de promotion chez eux et à l'étranger.

Ainsi, des pays tels que le Brésil, la Colombie, la Barbade, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago (Amérique latine et Caraïbes), la Côte d'Ivoire et, plus récemment, l'Égypte et la Tunisie (Afrique), l'Inde, l'Indonésie, la Corée, Singapour, les Philippines et Hong-kong (Asie), ont tous mis en place les organismes nécessaires (dénommés généralement centres ou offices pour la promotion des investissements) dont la tâche principale est de diriger les efforts de promotion industrielle. Ces organismes peuvent avoir pour mission de rassembler les informations, d'accueillir les investisseurs ou de diriger les efforts de promotion dans les pays exportateurs de capitaux, et relever d'une banque de développement, du Ministère de l'industrie ou de l'économie, du Cabinet du Premier Ministre ou même des services de la présidence.

Plus particulièrement, sur le plan intérieur, le centre/département pour la promotion des investissements serait chargé :

1. D'établir un manuel de l'investisseur ou un guide du pays, au cas où pareil ouvrage ferait défaut. Ces guides ou manuels, qui peuvent être composés de feuilles mobiles pour faciliter leur mise à jour, doivent notamment comporter :

- a) Des données complètes sur la législation et les conditions dont dépendra le comportement et le succès des sociétés qui investissent dans le pays;
  - b) Toutes les données pertinentes sur le climat, la géographie, l'infrastructure, les distributions publiques, l'approvisionnement en main-d'oeuvre, les compétences en matière de gestion, les écoles et autres moyens de formation, les indicateurs du potentiel économique du pays, notamment les tendances de la croissance, etc.
2. De collaborer avec d'autres organismes existant dans le pays (institutions d'assistance bilatérale ou multilatérale, départements ministériels, firmes privées ou publiques, etc.) pour identifier des projets;
  3. De réaliser des études de pré faisabilité concernant certains projets;
  4. De diffuser les études de pré faisabilité ou de faisabilité déjà établies;
  5. De recevoir des investisseurs potentiels appartenant au secteur privé ou public; de les aider à obtenir les données supplémentaires dont ils ont besoin; de présenter ces investisseurs à des partenaires éventuels du secteur public ou privé; d'offrir ses bons offices pour aider les partenaires à rapprocher leurs points de vue et à conclure des accords définitifs. Ces dernières activités consisteraient à aider les investisseurs à remplir et à présenter des formulaires à effectuer les démarches nécessaires pour bénéficier des différentes incitations prévues; à négocier avec des institutions locales de prêt, etc.

Afin de pouvoir présenter leurs plans d'investissements et d'exposer leurs besoins aux investisseurs étrangers, bon nombre des pays mentionnés ci-dessus ont ouvert des bureaux en Europe, en Amérique du Nord et au Japon; ces bureaux leur permettent d'entrer en contact avec les sources de capital, de technologie et de connaissances spécialisées et de les inviter à participer à la réalisation de ces plans et à la satisfaction de ces besoins. Avec un effectif de trois fonctionnaires, les dépenses de fonctionnement de ces bureaux sont de l'ordre de 200 000 dollars. S'ils sont autonomes pour ce qui est de leurs opérations courantes, leurs activités de promotion sont dirigées par le siège central qui veille au respect des priorités nationales et leur indique les données à utiliser. Ces bureaux dépendent entièrement du siège central pour ce qui concerne leurs études de pré faisabilité, leurs informations sur la politique suivie par les pouvoirs publics, etc. Ils ne peuvent demeurer actifs que s'ils reçoivent du siège central les

données et appuis nécessaires. En d'autres termes, les rapports entre le bureau à l'étranger et le siège central sont similaires aux rapports entre le service de marketing et l'unité de production. Ils doivent collaborer étroitement et se tenir mutuellement informés de tout ce qui se passe. Les bureaux à l'étranger sont "les yeux et les oreilles" du pays dans le domaine de l'investissement, de la technologie et des transferts de connaissances spécialisées. Ces bureaux restent en contact étroit avec les banques et les associations professionnelles en vue de pouvoir atteindre les sociétés qui travaillent avec ces banques ou qui sont membres de ces associations.

Soit dit en passant, les pays en développement mentionnés ci-dessus ne sont pas les seuls à ouvrir des bureaux à l'étranger en plus de leurs missions commerciales normales; c'est aussi le cas de certains pays développés occidentaux ou orientaux. Ainsi, la France, la Belgique, la Hollande et un certain nombre de pays socialistes d'Europe ont créé aux Etats-Unis des bureaux pour la promotion des investissements et le transfert de technologie. De même, 24 Etats des Etats-Unis et un certain nombre de provinces du Canada ont ouvert des bureaux de promotion en Europe et au Japon, en vue de persuader les firmes européennes et japonaises d'implanter des filiales sur leur territoire. Ces Etats et provinces ont pour objectif d'élargir leur secteur industriel et de créer des emplois pour leur main-d'oeuvre.

Il ressort de ce qui précède que les pays les moins avancés désireux d'attirer des investissements, des techniques et des connaissances spécialisées étrangers doivent affronter la concurrence non seulement des pays en développement plus avancés mais aussi des pays développés. C'est là une autre raison pour que les pays les moins avancés fassent un effort déterminé, systématique et concerté de promotion de leurs activités industrielles. On examinera ultérieurement la contribution qu'il est possible d'apporter à ces efforts aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Une autre mesure que les pays les moins avancés pourraient envisager de prendre pour renforcer leur secteur industriel est de faciliter les importations du matériel d'occasion. En général, les gouvernements de ces pays hésitent à puiser dans leurs maigres réserves de devises pour importer ce qu'ils estiment être de la technologie d'occasion. Cette attitude les conduit à importer du matériel neuf des pays avancés, matériel qui est spécialement conçu en vue de son emploi dans ces pays. Ce matériel exige des capitaux importants et une main-d'oeuvre peu nombreuse, ce qui est à l'opposé des objectifs que s'efforcent d'atteindre la plupart des pays les moins avancés.

Par ailleurs, lors du choix des stimulants d'ordre fiscal destinés aux investisseurs locaux et étrangers, il convient d'accorder une attention spéciale aux investisseurs qui se proposent de produire pour l'exportation en tirant parti du coût moins élevé de la main-d'oeuvre et de prévoir des incitations supplémentaires à leur intention. La pression concurrentielle qui s'exerce sur les industries d'exportation les force à adapter leurs procédés de fabrication au niveau local des salaires. Ces industries cherchent à réduire les coûts en utilisant dans toute la mesure possible une main-d'oeuvre bon marché, objectif qui coïncide pleinement avec la politique d'emploi des pays les moins avancés.

Un problème étroitement lié au précédent est celui des incitations d'ordre fiscal et financier qui pourraient être offertes pour encourager la formation de la main-d'oeuvre. Dans les pays les moins avancés, un des obstacles les plus graves à l'industrialisation a été et est toujours la pénurie de cadres de gestion, d'administrateurs et de techniciens qualifiés et expérimentés dont on a besoin dans le secteur public et dans le secteur privé. Dans les pays développés à économie de marché, de généreuses subventions et d'importants avantages fiscaux sont accordés aux entreprises qui consacrent une partie de leurs ressources à la formation du personnel. Un examen de la législation relative aux investissements en vigueur dans ces pays qu'elle soit promulguée par le gouvernement central ou par les autorités locales, montre qu'elle prévoit dans tous les cas, sans exception, des incitations de ce genre. Malheureusement, très peu de pays en développement, dont le secteur industriel a pourtant bien davantage besoin d'encouragements de ce genre que celui des pays développés, ont fait de ces mesures un élément organique de leur législation sur les investissements. Par conséquent, les pays les moins avancés trouveront peut-être qu'il est de leur intérêt d'insister davantage sur ces mesures dans leur législation sur les investissements. En effet, l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée est pour beaucoup dans l'instauration d'un climat favorable aux investissements et elle contribue par conséquent à attirer des capitaux dans l'industrie.

Nul ne conteste que dans la plupart des pays les moins avancés le marché intérieur est trop petit pour permettre une utilisation efficiente de la capacité. Aussi insiste-t-on toujours davantage sur la nécessité d'une collaboration accrue dans la planification de nouvelles capacités industrielles. En effet, si l'on veut recueillir les avantages des économies d'échelle, il serait peut-être souhaitable d'appliquer une approche

multinationale de préférence aux approches nationales. Pareille spécialisation ne conduirait pas nécessairement à des divergences marquées dans le mode d'industrialisation des pays les moins avancés coopérants d'autant qu'elle pourrait concerner, le cas échéant, les branches distinctes d'une industrie donnée.

#### Assistance bilatérale technique et financière

La présente partie de l'étude portera sur certaines mesures qui peuvent être prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales au niveau des pays développés et au niveau des pays en développement relativement avancés intéressés pour assurer qu'un courant plus adéquat de ressources provenant de ces pays donateurs contribue à l'expansion du secteur industriel des pays les moins avancés.

Si nous commençons par le secteur public et/ou le secteur privé, selon l'orientation politique du pays donateur intéressé, nous constatons qu'il existe dans ces secteurs une vaste réserve de ressources financières et de capacités, qu'il s'agisse de technologie ou de gestion, qui ne demandent qu'à s'employer profitablement dans les pays les moins avancés. Inversement, dans les pays les moins avancés, nombre de gens ont besoin de ces ressources, mais ne peuvent y accéder par ce que le manque de communication entre ces pays et les pays industrialisés les empêche d'être informés. Pour remédier à cet état de choses, les pays industrialisés pourraient faire un "inventaire" ou entreprendre un effort de "recensement" pour identifier les fournisseurs éventuels, déterminer ce qu'ils ont à offrir, à quels prix et à quel moment. De tels renseignements seraient extrêmement précieux pour les responsables du développement industriel dans les pays les moins avancés.

Un problème étroitement lié à celui que nous venons d'évoquer, dans le domaine de l'assistance technique, a trait au manque de connaissances techniques spécialisées dans les pays les moins avancés. Ici encore, il existe dans les pays donateurs, en matière de gestion et de techniques, un savoir-faire qui peut être appliqué dans les pays les moins développés. Il s'y trouve aussi des cadres retraités du secteur public et du secteur privé qui pourraient être employés pour le transfert des connaissances techniques et de gestion aux pays les moins avancés. Ils serviraient de conseillers, au cours de missions de courte durée, aux entreprises publiques et privées dans les pays les moins avancés. Les conseillers employés au titre de contrats de courte durée s'efforcent

d'achever leur tâche dans le délai qui leur est imparti et ne cherchent pas à s'inoruster, ce qui est parfois le cas avec les conseillers "professionnels", qui pour s'assurer un emploi permanent, sont tentés de se rendre indispensable aux bénéficiaires de l'aide, fût-ce en se gardant de former suffisamment de personnel de contrepartie.

Les cadres retraités sont bien organisés aux Etats-Unis, au Canada et en Europe. Il se peut qu'ils le soient aussi dans les pays d'Europe orientale. Les pays les moins avancés pourraient se trouver bien d'examiner la possibilité d'utiliser cette source de personnel relativement peu coûteux et très expérimenté pour fournir l'assistance technique consultative nécessaire dans le domaine du développement industriel.

Les pays donateurs pourraient encore inciter leurs producteurs d'équipement à mettre au point de nouveaux modèles d'installations industrielles exigeant une main-d'œuvre relativement nombreuse. Ils pourraient à cet effet recourir à des mesures d'encouragement financières et fiscales. La même méthode peut être employée pour promouvoir une technologie appropriée. Dans le même ordre d'idées, les pays donateurs pourraient envisager d'accorder des encouragements fiscaux et financiers aux sociétés qui exportent vers les pays les moins avancés du matériel utilisé mais en parfait état de marche. A ces mesures devrait correspondre une attitude de réceptivité dans les pays les moins avancés : ils pourraient par exemple prévoir une exonération des droits de douane et des allocations prioritaires de devises pour ce genre d'importations. Les ressources utilisables pour le financement des investissements privés étant insuffisantes dans les pays les moins avancés, la plupart des gouvernements accordent à cette fin des crédits provenant des fonds publics. Aux fins de ce genre de prêts, les gouvernements ont souvent créé des institutions spécialisées de crédit telles que les organismes de développement et banques industrielles, par l'intermédiaire desquels s'opère la répartition des fonds alloués. Mais les ressources mises à la disposition de ces organismes ne suffisent pas pour couvrir la demande. Dans les pays donateurs, les responsables de l'aide bilatérale constateront peut-être que l'octroi de plus de subventions et de prêts à faible taux d'intérêt a un puissant effet multiplicateur sur le développement du secteur industriel des pays les moins avancés. Les taux d'intérêt pratiqués par ces institutions ont été très inférieurs aux taux du marché. Par ailleurs, la plupart d'entre elles ont participé à la création et à l'exploitation de petites entreprises individuelles, fournissant des conseils en matière de technologie et de gestion, ainsi que des capitaux.

Assistance multilatérale technique et financière

La réunion du Groupe intergouvernemental d'experts, organisée par l'ONUDI à Vienne en novembre 1976, a accordé une attention spéciale à la nécessité de trouver des moyens pratiques pour signaler à l'attention des centres industriels et financiers, sur la demande des pays intéressés, les projets susceptibles de bénéficier d'un financement et d'assurer un dialogue continu entre ces pays, les centres en question et les institutions d'aide bilatérale. Le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements a pour fonctions de promouvoir le développement industriel, de donner suite aux décisions d'investissement et d'aider sur leur demande les pays en développement et les pays les moins avancés intéressés à obtenir un financement extérieur pour leurs projets industriels.

En particulier, les objectifs du Bureau du programme de coopération en matière d'investissements, ainsi que du Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI sont les suivants :

- a) Identifier et mettre au point des propositions de projets d'investissement industriel susceptibles de bénéficier d'un financement en vue de leur examen par les institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et par d'autres investisseurs potentiels;
- b) Promouvoir les transferts de ressources financières et d'autres biens de production des pays développés aux pays en développement;
- c) Aider le Groupe de la Banque mondiale à exécuter des études par pays portant sur le secteur industriel et à identifier, mettre au point et évaluer des projets industriels précis dont on envisage le financement par le Groupe de la Banque mondiale.

En vue de faciliter les relations entre le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements de l'ONUDI et la Communauté économique européenne, un accord conclu avec le Gouvernement belge a permis d'établir à Bruxelles, avec le concours financier de ce Gouvernement, un Bureau de l'ONUDI pour la promotion des investissements et le transfert des techniques. L'existence de ce Bureau permet une coopération plus étroite entre l'ONUDI et la Commission des communautés européennes, la Banque européenne d'investissement, les organismes d'aide bilatérale de plusieurs pays d'Europe, et en

particulier les milieux industriels de ces pays. Des négociations sont en cours pour la création de bureaux similaires en République fédérale d'Allemagne, en Italie, en Amérique du Nord et, pour commencer, à New York même.

Ces bureaux fourniraient le mécanisme qui permettrait à l'ONUDI de jouer le rôle de catalyseur en vue de la réalisation de certains des objectifs que les pays en développement et les pays les moins avancés qui ne possèdent pas leurs propres organismes de promotion des investissements s'efforcent d'atteindre en matière de financement et d'investissements étrangers.

Ces bureaux seront aussi utilisés à des fins de formation. Il s'agit de fournir une formation d'une durée d'une à deux années à un fonctionnaire d'un pays en développement et un fonctionnaire d'un des pays les moins avancés. Ils se perfectionneraient dans les techniques et les méthodes de promotion des investissements afin de pouvoir créer des bureaux de promotion et former d'autres fonctionnaires, ou à leur retour, dans leur pays, s'y charger des activités de promotion industrielle.

Pour que les pays en développement et les pays les moins avancés participants disposent d'un système adéquat pour appuyer les activités envisagées outre-mer, l'ONUDI envisage d'envoyer dans chacun des pays en développement ou pays les moins avancés participants un conseiller, par exemple, un cadre retraité, qui y serait affecté pour une période de courte durée. Sa tâche consisterait à conseiller et guider le personnel local en ce qui concerne l'organisation et la direction des activités d'appui nécessaires.

Les pays en développement et pays les moins avancés participants pourraient prendre à leur charge la rétribution du personnel local ainsi que le coût des bureaux; les services de secrétariat, les frais de communication et de déplacement seraient à la charge du pays hôte.

Les pays socialistes pourraient peut-être envisager des arrangements similaires avec l'ONUDI pour les pays en développement et pays les moins avancés intéressés à étudier des possibilités financières et techniques offertes dans les pays socialistes d'Europe. Grâce à cette approche pragmatique, les pays donateurs seraient mieux informés des besoins spécifiques des pays les moins avancés; de meilleurs contacts seraient établis entre leurs ressortissants et les institutions d'aide financière et technique dans ces pays; les cadres du secteur privé ou du secteur public recevraient des informations de première main des ressortissants des pays en développement et des pays les moins avancés au sujet de leur propre pays, etc.

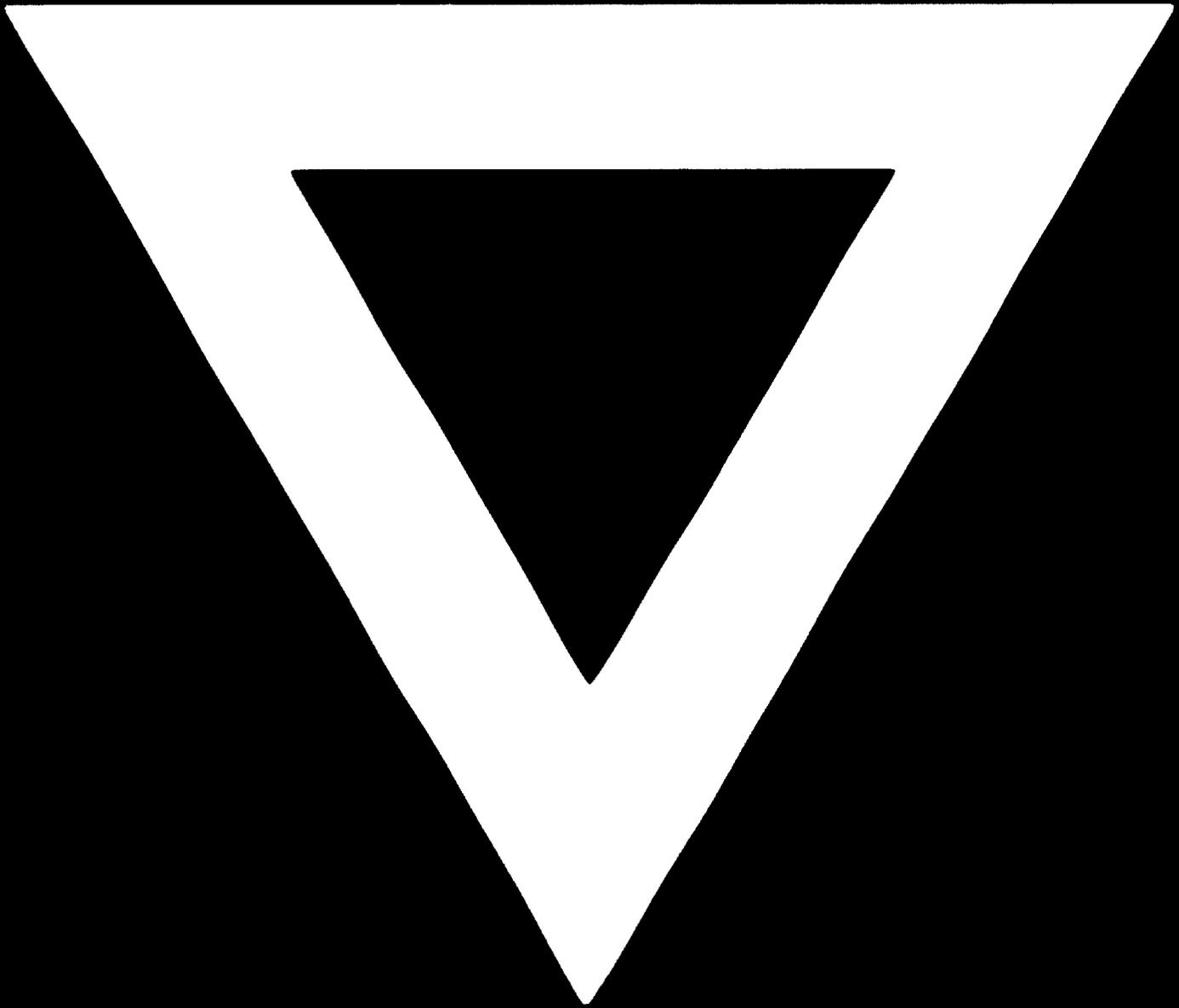
D'autres organisations d'aide multilatérale telles que l'International Finance Corporation, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, les banques de développement d'Afrique et d'Asie ont un rôle très important à jouer dans le transfert de ressources vers le secteur industriel des pays les moins avancés, par exemple en mettant sur pied, en coopération avec l'ONUDI, un accord international pour la garantie des investissements, en fournissant des ressources financières aux organismes de financement industriel dans les pays les moins avancés, en donnant les garanties nécessaires pour que ces institutions puissent prendre pied sur les marchés financiers et emprunter sur ces places à un taux d'intérêt inférieur à celui qui leur serait consenti si elles cherchaient à emprunter pour leur propre compte avec la seule garantie de leurs gouvernements.

#### CONCLUSION

Pour développer le secteur industriel dans les pays les moins avancés, quelques suggestions ont été formulées pour aider à atteindre l'objectif visé. Il faudrait des "attaques" concentrées de la part des trois parties concernées : les pays les moins avancés, les pays développés ou avancés donateurs, et les organisations multinationales. Le rôle principal revient alors assurément au pays le moins avancé lui-même.

- - - - -

**F - 656**



**78.10.31**